

## Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

### Séance du Lundi 18 Décembre 2017

Conseillers communautaires en exercice : 129

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des conférences de la CCIT du Doubs à Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la CAGB.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 0.2, 0.3, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.1.7, 1.1.8, 1.1.9, 1.1.10, 1.1.11, 1.1.12, 1.1.13, 1.1.14, 1.1.15, 1.1.16, 1.1.17, 1.1.18, 1.1.19, 1.1.20, 1.1.21, 1.1.22, 1.2.1, 1.2.2, 1.2.3, 1.2.4, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 2.5, 2.6, 2.7, 2.8, 2.9, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 5.5, 6.1, 6.2, 6.3, 6.4, 6.5, 6.6, 6.7, 6.8, 6.9, 6.10, 6.11, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 8.1, 8.2

La séance est ouverte à 18h10 et levée à 21h25.

**Etaient présents :** Amagney : M. Thomas JAVAUX Arguel : M. André AVIS (jusqu'au 3.6) Audeux : Mme Françoise GALLIOU (à partir du 1.1.1) Avanne-Aveney : Mme Marie-Jeanne BERNABEU suppléante de M. Alain PARIS Besançon : M. Julien ACARD, M. Éric ALAUZET, M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER (à partir du 2.1), M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS (à partir du 1.1.13), M. Emile BRIOT (jusqu'au 4.1), M. Guerric CHALNOT, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, M. Pascal CURIE, Mme Danielle DARD, M. Cyril DEVESA, Mme Myriam EL YASSA, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Abdel GHEZALI, M. Philippe GONON (à partir du 4.2), Mme Myriam LEMERCIER (à partir du 4.2), M. Jean-Sébastien LEUBA (à partir du 1.1.13), M. Christophe LIME (jusqu'au 1.2.4), M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, M. Thierry MORTON, M. Philippe MOUGIN, Mme Sophie PESEUX, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN (à partir du 1.1.1), Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS (à partir du 1.1.13), Mme Mina SEBBAH, M. Rémi STHAL, Mme Catherine THIEBAUT, Mme Anne VIGNOT (à partir du 1.1.13), Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF Bonnay : M. Gilles ORY Boussières : M. Bertrand ASTRIC Braillans : M. Alain BLESSEMILLE (à partir du 1.1.1) Busy : M. Alain FELICE Byans-sur-Doubs : M. Didier PAINEAU Chalezeule : M. Christian MAGNIN-FEYSOT Chalèze : M. Gilbert PACAUD Champagny : M. Olivier LEGAIN Champvans-les-Moulins : M. Florent BAILLY Chaucenne : M. Bernard VOUGNON Chemaudin et Vaux : M. Bernard GAVIGNET (à partir du 1.1.13), M. Gilbert GAVIGNET Chevroz : M. Yves BILLECARD Châtillon-le-Duc : Mme Catherine BOTTERON (à partir du 1.1.13) Cussey-sur-l'ognon : M. Jacques GIRAUD Deluz : M. Fabrice TAILLARD Devecey : M. Michel JASSEY Ecole-Valentin : M. Yves GUYEN Fontain : Mme Martine DONEY Gennes : Mme Thérèse ROBERT Grandfontaine : M. François LOPEZ La Chevillotte : M. Roger BOROWIK Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER Les Auxons : M. Jacques CANAL, M. Serge RUTKOWSKI Mamirolle : M. Daniel HUOT Mazerolles-le-Salin : M. Daniel PARIS Miserey-Salines : M. Marcel FELT Montfaucon : M. Pierre CONTOZ Morre : M. Jean-Michel CAYUELA (à partir du 1.1.1) Nancray : M. Vincent FIETIER Noiron : M. Claude MAIRE Osselle-Routelle : M. Daniel CUCHE, Mme Anne OLSZAK Palise : Mme Daniel GAUTHEROT Pelousey : Mme Catherine BARTHELET Pirey : M. Robert STEPOURJINE Pouilley-Français : M. Yves MAURICE Pugey : M. Frank LAIDIE Rancenay : M. Michel LETHIER Roche-lez-Beaupré : M. Jacques KRIEGER Saint-Vit : M. Pascal ROUTHIER Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU Tallenay : M. Jean-Yves PRALON Thoraise : M. Jean-Paul MICHAUD Torpes : M. Denis JACQUIN Vaire : M. Jean-Noël BESANCON, Mme Valérie MAILLARD Velesmes-Essarts : M. Jean-Marc JOUFFROY Venise : M. Jean-Claude CONTINI Vieilley : Mme Christiane ZOBENBULLER Villars Saint-Georges : M. Pascal PETETIN suppléant de M. Jean-Claude ZEISSER

**Etaient absents :** Besançon : M. Pascal BONNET, Mme Claudine CAULET, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Marie-Laure DALPHIN, M. Clément DELBENDE, M. Emmanuel DUMONT, M. Ludovic FAGAUT, M. Jacques GROSPERRIN, Mme Carine MICHEL, M. Michel OMOURI, Mme Rosa REBRAB, Mme Ilva SUGNY, M. Gérard VAN HELLE Beure : M. Philippe CHANEY Champoux : M. Philippe COURTOT Chaudfontaine : M. Jacky LOUISON Dannemarie-sur-Crête : M. Gérard GALLIOT Franois : M. Claude PREIONI Geneuille : M. Jean-Claude PETITJEAN La Vèze : Mme Catherine CUNET Larnod : M. Hugues TRUDET Marchaux : M. Patrick CORNE Merey-Vieilley : M. Philippe PERNOT Montferrand-le-Château : M. Pascal DUCHEZEAU Novillars : M. Philippe BELUCHE Pouilley-les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET Roset-Fluans : M. Arnaud GROSPERRIN Saint-Vit : Mme Annick JACQUEMET Saône : M. Yoran DELARUE Thise : M. Alain LORIGUET Vorges-les-Pins : Mme Julie BAVEREL

**Secrétaire de séance :** Mme Sylvie WANLIN

**Procurations de vote :**

**Mandants :** S. BARATI-AYMONIER (à partir du 1.1.13 et jusqu'au 1.2.4), YM. DAHOUI, C. MICHEL, C. CAULET (à partir du 1.1.13), C. DELBENDE, P. GONON (jusqu'au 4.1), M. LEMERCIER (jusqu'au 4.1), M. OMOURI, D. SCHAUSS (jusqu'au 1.1.12), G. VAN HELLE, C. BOTTERON (jusqu'au 1.1.12), C. PREIONI, P. CORNE, P. DUCHEZEAU (jusqu'au 1.2.4), JM. BOUSSET, Y. DELARUE, A. LORIGUET, J. BAVEREL

**Mandataires :** P. BONTEMPS (à partir du 1.1.13 et jusqu'au 1.2.4), S. WANLIN, N. BODIN, A. VIGNOT (à partir du 1.1.13), E. MAILLOT, C. COMTE-DELEUZE (jusqu'au 4.1), B. FALCINELLA (jusqu'au 4.1), C. WERTHE, C. THIEBAUT (jusqu'au 1.1.12), R. STHAL, S. RUTKOWSKI (jusqu'au 1.1.12), F. LOPEZ, J. KRIEGER, C. LIME (jusqu'au 1.2.4), F. BAILLY, M. DONEY, F. TAILLARD, JP. MICHAUD

**Délibération n°2017/003944**  
**Rapport n°2.5 - Piste Cyclable de Roche-lez-Beaupré**

## Piste Cyclable de Roche-lez-Beaupré

**Rapporteur :** Jean-Paul MICHAUD, Vice-Président

**Commission :** Mobilités

Inscription budgétaire	
BP 2018 et PPIF 2018-2022 « Gestion de voiries communautaires »	Montant de l'opération : 112 364 €
Sous réserve du vote du budget 2018 et du PPIF 2018-2022	

### Résumé :

Le présent rapport a pour objectif de confirmer la réalisation de l'itinéraire cyclable de Novillars-Roche-Lez-Beaupré, d'autoriser tout acte nécessaire à l'acquisition des terrains nécessaires à la réalisation du projet, d'initier, le cas échéant, la mise en compatibilité du PLU, de valider le plan de financement et d'autoriser Monsieur le Président à signer tout acte afférent permettant la bonne réalisation de l'aménagement.

Le développement des liaisons douces s'inscrit dans le schéma des itinéraires cyclables validé par le Grand Besançon en 2005. L'objectif principal de ce schéma directeur cyclable est de constituer un véritable réseau maillé structurant couvrant l'agglomération.

Le Grand Besançon s'est engagé, en outre, au sein de son Plan de Développement Urbain, à encourager les mobilités douces sur le territoire du Grand Besançon (action n°13 du document). Alternative à la voiture, ces liaisons douces doivent susciter le report modal. Aussi, le Grand Besançon réaffirme l'intérêt de cette nouvelle piste cyclable et sa volonté de procéder à sa réalisation.

### I. L'aménagement de l'itinéraire Novillars-Roche-Lez-Beaupré

L'aménagement sur Novillars est exécuté.

Il s'agit, aujourd'hui, de terminer le tronçon bidirectionnel d'une longueur de 500 m qui relie Novillars à Roche-Lez-Beaupré en vue de sécuriser les déplacements des modes doux.

Les travaux consistent à matérialiser une voie en bordure du chemin de Novillars. Revêtue d'un enrobé, elle sera séparée de la route par une bordure. D'autres dispositifs pourraient être installés si cela était nécessaire. La signalisation horizontale et verticale vient finaliser cet aménagement.

### II. Les acquisitions foncières

Pour réaliser cet itinéraire, des acquisitions foncières riveraines au chemin de Novillars sont indispensables. Des négociations amiables sont en cours avec les propriétaires. Toutefois, si elles n'aboutissaient favorablement, il conviendra de recourir à l'acquisition par voie d'expropriation.

Cette solution requiert une déclaration d'utilité publique et, le cas échéant, l'ouverture d'une procédure de mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) en vigueur.

### III. Le plan de financement

SECTION	LIEU-DIT	Surface en m <sup>2</sup>	Emprise approximative en m <sup>2</sup>
AN 8	Les grandes parts	100056	119
AN 9	Les grandes parts	4891	57
AN 11	Les grandes parts	7242	351
AN 12	Les grandes parts	3510	48
AN 13	Les grandes parts	4010	55
AN 14	Les grandes parts	4890	66
AN 15	Les grandes parts	3159	41
AN 16	Les grandes parts	17245	220

AN 17	Les grandes parts	1788	39
AN 18	Les grandes parts	2005	42
AN 19	Les grandes parts	6684	38
AN 20	Les grandes parts	7730	88
AN 21	Le Bouillet	33465	430
AN 22	Le Bouillet	3301	75
AN 26	Le Bouillet	5357	145
AN 30	Le Bouillet	1256	162
AN 33	Le Bouillet	788	42
AN 34	Le Bouillet	1189	61
AN 36	Le Bouillet	14405	110
AN 53	Le Bouillet	99	99
AN 54	Le Bouillet	83	83

Le montant de cette opération est estimé à 250 000 € HT, soit 300 000 € TTC

Des subventions seront sollicitées auprès de l'Union Européenne, de la Région Bourgogne-Franche-Comté, et du Département du Doubs.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Dépenses estimées en HT		Subventions sollicitées	
Travaux	220 000 €	Union Européenne (40%)	100 000 €
Etudes	20 000 €	Région Bourgogne-Franche-Comté (20%)	50 000 €
Acquisitions foncières	10 000 €	Département du Doubs (20%)	50 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>250 000 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>200 000 €</b>

Le Grand Besançon s'engage à prendre en charge les financements non acquis.

**M. J. KRIEGER (2), conseiller intéressé, ne participe pas aux débats et ne prend pas part au vote.**

**A l'unanimité, le Conseil de Communauté, sous réserve du vote du budget 2018 et du PPIF 2018-2022 :**

- **confirme l'intention de réaliser l'itinéraire cyclable entre Novillars et Roche-lez-Beaupré et inscrire au Budget 2018 les crédits nécessaires à la réalisation de cet itinéraire,**
- **sollicite auprès du Préfet la déclaration d'utilité publique en cas d'absence d'accord amiable des riverains pour l'acquisition des terrains nécessaires à la réalisation de cet itinéraire,**
- **initie la mise en compatibilité du PLU avec la DPU, le cas échéant,**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à :**
  - **sous réserve de la déclaration d'utilité publique, engager les négociations et signer tout acte concernant les acquisitions foncières afférentes,**
  - **signer les éventuelles conventions à intervenir pour la réalisation de cet itinéraire,**
  - **solliciter les subventions auprès des partenaires indiqués ci-dessus,**
  - **prendre tout acte nécessaire à l'exécution de la présente décision.**

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 107

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 2

Délibération du Conseil de Communauté du Lundi 18 Décembre 2017  
Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

Préfecture du Doubs

Reçu le 22 DEC. 2017

Contrôle de légalité

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président suppléant

Gabriel BAULIEU  
1<sup>er</sup> Vice-Président